

RCSD : Documents justificatifs requis pour les demandes d'autorisation préalable

Service RCSD	Formulaire de réclamation	Détails du plan de traitement	Radiographies périapicales et interproximales datées (droite et gauche, prises au cours des 12 derniers mois)	Charte parodontale complète datée (au cours des 12 derniers mois)	Liste des dents manquantes ou radiographie panoramique datée la plus récente	Extractions prévues	Demande de consultation, avec justification	Justification
Examens de spécialistes	Oui	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Oui	s.o.
Services de restauration	Oui	Oui ¹	Oui	Oui, seulement pour les couronnes ⁷	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Services endodontiques	Oui	Oui ¹	Oui ^{3,4}	Oui ⁷	s.o.	s.o.	s.o.	Oui
Unités supplémentaires de détartrage et de surfaçage radiculaire	Oui	s.o.	s.o.	Oui ⁶	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Prothèses complètes amovibles	Oui	Oui ¹	s.o.	s.o.	Oui	Oui, le cas échéant	s.o.	Oui
Prothèses partielles amovibles	Oui	Oui ¹	Oui ⁵	s.o.	Oui	Oui, le cas échéant	s.o.	s.o.
Services de chirurgie buccale	Oui	Oui ¹	Oui ³	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Oui
Services de sédation	Oui	Oui ²	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	Oui

¹ Détails du plan de traitement indiquant tous les besoins de traitement pertinents, terminés et planifiés, ou, sur la base du champ de pratique du fournisseur, la confirmation que les besoins de traitement de base potentiels ont une demande de consultation ou sont pris en charge. Il n'est pas nécessaire de soumettre un document séparé intitulé « plan de traitement » à partir du moment où l'information est incluse dans la documentation soumise.

² Traitement prévu ou proposé à effectuer pendant la séance de sédation.

³ Une radiographie panoramique sera considérée lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des radiographies intrabuccales, comme indiqué dans une justification.

⁴ Uniquement les radiographies périapicales datées sont requises.

⁵ **Un** des éléments suivants :

- radiographies périapicales datées des dents-piliers et radiographies interproximales datées (au cours des 12 derniers mois); ou
- lorsqu'il n'est pas possible d'obtenir des radiographies périapicales ou interproximales, la radiographie panoramique datée la plus récente; ou
- s'il n'est pas possible d'obtenir des radiographies, **un** des éléments suivants:
 - photos datées des arcades supérieure et inférieure (2) (arcades supérieure et inférieure séparées); ou
 - photos datées des modèles en pierre (2) (supérieur et inférieur séparés); ou
 - modèles en pierre datés (supérieur et inférieur).

⁶ Si une charte parodontale complète ne peut être fournie, une justification est requise pour expliquer pourquoi la charte est incomplète et pour fournir toute information pertinente qui n'a pas été inscrite dans la charte.

⁷ Si une charte parodontale complète n'est pas disponible, un dépistage et notation en parodontie (également appelé PSR) daté pour chaque sextant, ainsi que les mesures parodontales de 6 sites pour chaque dent pour laquelle un traitement est demandé (au cours des 12 derniers mois), seront pris en considération.

- Avec un score PSR de 4 dans n'importe quel sextant ou un score de 3 dans deux sextants ou plus, une charte parodontale complète doit être soumise.
- Avec un score PSR de 3 dans le sextant de la ou des dents pour lesquelles un traitement est demandé, la charte du sextant doit être soumise.